APRÈS ART. 7 N° **18024**

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 18024

présenté par

M. Rebeyrotte, Mme Tiegna, M. Batut, Mme Klinkert, Mme Colboc, M. Fugit, Mme Yadan, Mme Janvier, M. Fait, M. Travert, Mme Rilhac, M. Zulesi, Mme Métayer, Mme Delpech, M. Vuibert, M. Ardouin, M. Grelier, Mme Le Feur, Mme Jacqueline Maquet, M. Haury et M. Marion

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.